



COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE

AVIS

CD-13i05-CWaPE-665

sur le

'plan d'adaptation 2014-2017 du réseau de distribution d'électricité de GASELWEST'

rendu en application de l'article 15 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

Le 8 août 2013

1. Objet

Le décret wallon du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité tel que modifié par le décret wallon du 17 juillet 2008 prévoit en son article 15, § 1^{er} que:

« En concertation avec la CWaPE, les gestionnaires de réseau établissent chacun un plan d'adaptation du réseau dont ils assument respectivement la gestion, en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité et le développement de ce réseau.

Les règlements techniques précisent le planning et les modalités d'établissement du plan d'adaptation.

Le plan d'adaptation des réseaux de distribution couvre une période de trois ans. Il est adapté au fur et à mesure des besoins et au moins tous les ans pour les deux années suivantes, selon la procédure prévue dans le règlement technique.

Par cohérence avec les propositions tarifaires à soumettre à l'autorité de régulation compétente, la durée de planification du plan d'adaptation des réseaux de distribution est portée à quatre ans en vue de la mise en œuvre de la période tarifaire portant sur les années 2013-2016. »

Le « Règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci », ci après dénommé RTD, précise en son titre II les modalités pratiques d'établissement du plan d'adaptation et de concertation avec la CWaPE. Il prévoit notamment que les GRD remettent leur 1^{er} projet pour le 2 mai et qu'après concertation avec la CWaPE, le projet définitif soit remis au plus tard le 1^{er} septembre.

Le présent avis concerne le plan d'adaptation 2014-2017 du réseau de distribution d'électricité de GASELWEST.

2. Déroulement de la concertation

GASELWEST est gestionnaire de réseau pour 5 communes/ou parties de communes du Hainaut. (Celles, Ellezelles, Comines-Warнетon, Frasnes-lez-Anvaing et Mont-de-l'Enclus). La plus grande partie de son réseau se situe en Région flamande.

La CWaPE a reçu le 2 mai 2012 le projet de plan d'adaptation 2014-2017 de GASELWEST. Elle en a effectué un premier examen pour vérifier que ce plan apportait la preuve que le réseau de distribution de GASELWEST pourrait assurer jusqu'en 2017 un service de qualité aux utilisateurs.

Suite à ce premier examen, un courrier avec les remarques a été envoyé à GASELWEST. GASELWEST a décidé de revoir son plan et a remis un nouveau projet à la CWaPE le 10 juin.

La CWaPE l'a réexaminé et a signalé à GASELWEST le 21 juin qu'elle n'avait plus de remarques.

3. Examen du plan

La capacité du réseau de satisfaire les besoins en capacité a d'abord été vérifiée sous les aspects suivants:

- Evolution de la pointe de consommation : 0,5 %/an - Aucun problème au niveau des postes
- Evolution de la pointe d'injection : pas de problème de puissance.
- priorité à la production décentralisée : pas de dossier
- nouvelles charges importantes prévues : 2 dossiers
- petite production ≤ 10 kVA : 4 entités dépassent 350 kVA/1000 EAN.
- analyse des problèmes de congestion : 0 projet
- problèmes des chutes de tension et des réclamations consécutives : 0 projet
- statistiques des coupures (y compris durée et localisation) + critères de qualité relatifs à la forme d'onde :
 - BT : pas de projets
 - HT : pas de projets
- qualité de l'onde de tension : conforme

Les aspects suivants ont également été pris en compte :

- âge du réseau et des équipements (remplacement pour cause de vétusté) : 13 projets
- - Sécurité (isolation...) : pas de projets
 - Sécurité des cabines : 34 projets
- environnement (enfouissement de lignes, amélioration de sites) : GASSELWEST est à l'écoute des communes
- harmonisation des plans de tension : Pas de projet
- parallèle avec les investissements ELIA : 4 projets
- amélioration de l'efficacité du réseau : 1 projet
- compteurs intelligents : EANDIS met en œuvre un projet pilote de 50 000 compteurs. Evaluation en 2013.

- évolution vers les réseaux intelligents : GASELWEST participe aux projets EANDIS.

4. Avis de la CWaPE

La CWaPE constate que GASELWEST a tenu compte de ses remarques.

Le plan présenté permet de faire face aux besoins prévisibles de la clientèle.

La CWaPE transmet donc le dossier au Ministre de l'Énergie avec un avis favorable, en vue de son approbation par le Gouvernement wallon.